

TRADUCTION DU STTP

VILLE DE GEORGINA

26557, CHEMIN CIVIC CENTRE, KESWICK (ONTARIO) L4P 3G1

Le 12 février 2014

Monsieur Stephen Harper
Premier ministre du Canada
Bureau du premier ministre
80, rue Wellington
OTTAWA (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Premier ministre,

Sachez que, lors d'une réunion du conseil municipal de la Ville de Georgina, ce dernier a entendu un représentant du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, qui est venu lui parler des réductions de services postaux, de l'élimination de la livraison à domicile, de l'augmentation des tarifs postaux et des répercussions de toutes ces mesures sur la collectivité.

Le conseil municipal a par la suite adopté la résolution ci-dessous en faveur du maintien du système actuel de livraison postale, y compris la livraison du courrier à domicile :

ATTENDU que les municipalités du Canada ont un intérêt financier direct à l'égard de la sécurité et de la stabilité du service postal du pays, qui leur fournit un moyen sûr de communiquer avec leurs contribuables et la certitude de pouvoir obtenir à temps le paiement des impôts et des autres frais;

ATTENDU que Postes Canada a annoncé son intention d'éliminer la livraison du courrier à domicile au Canada, ce qui risque de compromettre la stabilité du service postal canadien, la sûreté des communications et des moyens de paiement et la fiabilité des transactions commerciales;

ATTENDU que le changement annoncé par Postes Canada entraînera la nécessité de prévoir des emplacements de boîtes postales communautaires, ce qui aura pour résultat de délester sur les gouvernements locaux des obligations, des responsabilités juridiques et des coûts liés notamment à la propriété et les emprises municipales, aux travaux d'infrastructure (revêtement et éclairage) et à la surveillance policière nécessaire pour prévenir le vandalisme, les graffitis et le vol du courrier;

ATTENDU que ce changement fondamental visant le système de communications du Canada a été annoncé en l'absence d'une consultation sérieuse auprès des gouvernements locaux et de la présentation d'un plan d'affaires;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Georgina demande au gouvernement fédéral d'ordonner à Postes Canada de maintenir le système actuel de livraison postale au Canada, y compris la livraison du courrier à domicile.

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que la présente résolution soit envoyée à la Fédération canadienne des municipalités et à l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO).

Par conséquent, nous demandons respectueusement au gouvernement fédéral de se pencher sérieusement sur ces questions et d'ordonner à Postes Canada de maintenir le système actuel de livraison postale au Canada.

Recevez, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

POUR LA VILLE DE GEORGINA,

Carolyn Lance
Coordonnatrice des services du Conseil

c.c. Fédération canadienne des municipalités (FCM), 24, rue Clarence, Ottawa, Ottawa K1N 1P3
 Association des municipalités de l'Ontario (AMO), 200, avenue Université, bureau 801, Toronto M5H 3C6
 Winanne Grant, APA, Ville de Georgina
 Janet Simmons, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

/ cd scfp 1979